



PRÉPARER SON ORIENTATION EN PREMIÈRE AU LYCEE: VOIES GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

PRÉSENTATION AUX PARENTS D'ÉLÈVES DE SECONDE

APRÈS LA SECONDE : VOIE GÉNÉRALE OU TECHNOLOGIQUE ?

- À la fin de l'année de seconde, chaque élève est orienté, après avis du conseil de classe :
 - Vers une série de la **voie technologique**
 - ou
 - En **voie générale**, auquel cas il choisit ses **enseignements de spécialité** pour la classe de première, après recommandations du conseil de classe

LES CHOIX POUR LES VOIES GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

- Pour la **voie générale**, au 2^{ème} trimestre, chaque élève devra indiquer **4 enseignements de spécialité*** qui l'intéressent pour la classe de 1^{re}
- Le conseil de classe émet des recommandations sur ces souhaits, en fonction du potentiel de l'élève et des organisations de l'établissement.
- Ces souhaits font l'objet d'échanges entre la famille, l'élève et l'équipe éducative pour aboutir, après avis du conseil de classe du troisième trimestre, au **choix de 3 spécialités** pour la classe de 1^{re}.
- Pour la **voie technologique**, l'élève et sa famille indiquent leurs souhaits de série qui fera l'objet d'une décision d'orientation au troisième trimestre après discussion avec l'équipe éducative.

** voire 5 si l'une des spécialités envisagées n'est pas proposée dans l'établissement.*

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Voie générale

La première et la terminale

ENSEIGNEMENTS COMMUNS

Les élèves de la voie générale suivent des **enseignements communs** :

Enseignements communs	Première	Terminale
FRANÇAIS / PHILOSOPHIE	4 h / -	- / 4 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE	3 h	3 h
ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	0 h 30	0 h 30
LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B	4 h 30	4 h
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	2 h	2 h
ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE	2 h	2 h
	16 h	15 h 30

Nouveauté 2023 : 1H30 de Mathématiques pour tous (à l'exception des élèves ayant choisi la spécialité Mathématiques)

ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ

- Les élèves de la voie générale choisissent d'approfondir progressivement leur profil d'études grâce au choix des **enseignements de spécialité**.
- A la fin de la seconde, les élèves qui se dirigent vers la voie générale choisissent **trois enseignements de spécialité qu'ils suivront en première** (4h hebdomadaires par spécialité)
- A la fin de l'année de première, ils choisissent, parmi ces trois enseignements, les **deux enseignements de spécialité qu'ils poursuivront en classe de terminale** (6h hebdomadaires par spécialité)

ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ

- NOTRE LYCEE propose **11 enseignements de spécialité parmi les suivants:**
 - Mathématiques
 - Physique-chimie
 - Sciences de la Vie et de la Terre (SVT)
 - Sciences économiques et sociales (SES)
 - Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP)
 - Humanités, littérature et philosophie (HLP)
 - Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER) en ANGLAIS
 - **Arts (arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou histoire des arts).**
 - Littérature, langues et cultures de l'Antiquité – LATIN ou GREC
- D'autres spécialités existent mais ne sont pas proposées dans notre établissement :
 - Numérique et sciences informatiques (NSI)
 - Sciences de l'ingénieur (SI)
 - Arts (arts du cirque ou musique ou théâtre ou danse)
 - Biologie écologie (dans les lycées agricoles uniquement)
- Si l'élève souhaite choisir un enseignement de spécialité qui n'est pas offert par son établissement il peut le suivre dans un autre établissement ou par le CNED

Particularités des spécialités « ARTS »

- Une seule spécialité « ARTS » possible.
- **Spécialités « Arts plastiques » et « Cinéma-audiovisuel »** contingentées : 24 places maximum en Première.
- Les élèves devront faire un choix dès le départ entre ces deux spécialités.
- S'ils ne sont pas sélectionnés, ils auront la possibilité de demander la spécialité « **Histoire des arts** » (HIDA).
- Ils pourront également demander l'option CIAV.
- Il n'y a pas d'option Arts plastiques.

- La sélection : une commission se réunit courant juin pour examiner les dossiers de demande=
 - Bulletins scolaires
 - Lettre de motivation
 - Productions d'élèves (book...)

ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS

- Des enseignements optionnels pour **élargir sa culture** ou compléter son profil :
- Les sections Euro : Anglais ou Allemand.
- En première et en terminale les élèves de la voie générale pourront choisir un enseignement optionnel parmi :
 - Langue vivante C : **ESPAGNOL**
 - Arts : **CINEMA-AUDIOVISUEL**
 - **Langues et cultures de l'antiquité** (cumulable avec une autre option)
- En terminale, les élèves pourront également ajouter un enseignement optionnel pour élargir leurs possibilités d'études supérieures :
 - « **Mathématiques expertes** » s'adresse aux élèves qui ont choisi la spécialité « mathématiques » en terminale
 - « **Mathématiques complémentaires** » s'adresse aux élèves qui n'ont pas choisi la spécialité « mathématiques » en terminale. Il est nécessaire d'avoir suivi la spécialité Mathématiques en Première.



Bien construire son projet d'études

■ Il est important de bien choisir ses enseignements de spécialités et ses options en fonction des souhaits de poursuite d'études post-bac.



■ **Attention au cumul des options** : le choix d'une option est un engagement à l'année, pour 3h supplémentaires par semaine et par option en moyenne. Il faut être certain de pouvoir assumer la charge de travail en conséquence.

■ Aller sur les sites dédiés pour s'informer des poursuites d'études selon les spécialités choisies : de nombreuses ressources en ligne dans la rubrique « ORIENTATION » du site du lycée

<http://www.horizons21.fr/>

■ Printemps de l'orientation durant la semaine du 20 au 22 mars 2023 lors des épreuves de spécialités pour les Terminales



Présentation des spécialités par les enseignants



POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Voie technologique

La première et la terminale

DEPUIS LA RENTRÉE 2020 :

■ L'organisation en séries est maintenue

Dès la fin de la seconde, les élèves optant pour la voie technologique se dirigent vers une série, qui déterminera leurs enseignements de spécialité. Il y en a 8 :

- **ST2S** : Sciences et technologies de la santé et du social
- **STL** : Sciences et technologies de laboratoire
- **STD2A** : Sciences et technologies du design et des arts appliqués
- **STI2D** : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
- **STMG** : Sciences et technologies du management et de la gestion
- **STHR** : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration
- **S2TMD** : Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse
- **STAV** : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (dans les lycées agricoles uniquement)

■ Des enseignements optionnels :

En première et en terminale, les élèves de la voie technologique pourront choisir deux enseignements optionnels (au plus) parmi :

- Langue vivante C (en série STHR)
- Arts
- Education physique et sportive

LES ENSEIGNEMENTS

■ Enseignements communs :

- Français (en première) : 3h
- Philosophie (en terminale) : 2h
- Histoire Géographie : 1h30
- Langues vivantes (A et B) + enseignement technologique en langue vivante (ETLV) : 4h de langues vivantes (dont 1h d'ETLV)
- Education physique et sportive : 2h
- Mathématiques : 3h
- Enseignement moral et civique : 18h sur l'année
- Accompagnement au choix de l'orientation : 54h à titre indicatif sur l'année

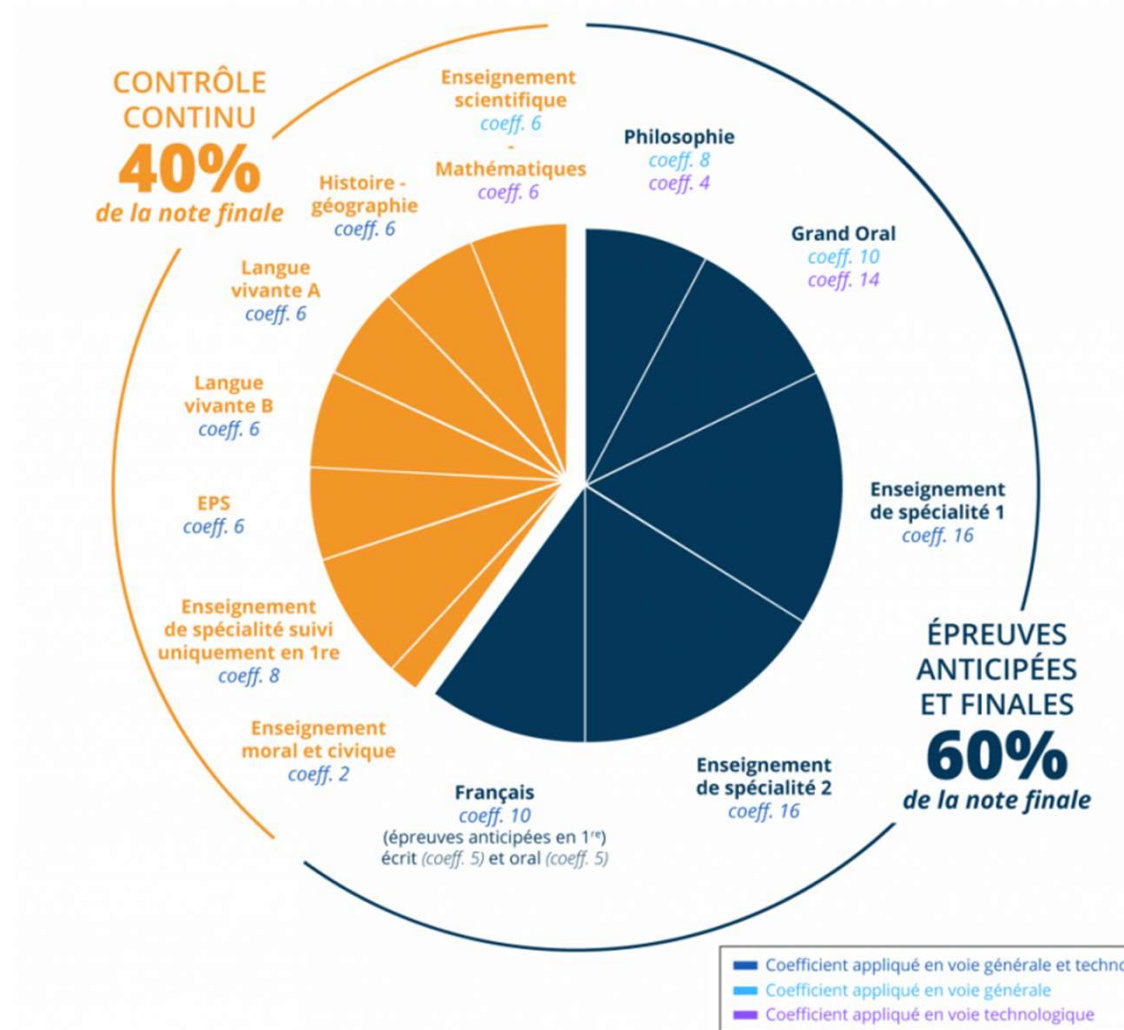
■ Enseignements de spécialité :

- 3 enseignements de spécialité en première
- 2 enseignements de spécialité en terminale
- Les enseignements de spécialité sont déterminés par la série

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Les épreuves du baccalauréat

LES ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT



Le contrôle continu

- ❑ **40 de ces coefficients sont obtenus par le biais du contrôle continu** établi sur la base de la seule moyenne générale issue des moyennes annuelles des bulletins scolaires du cycle terminal pour les candidats scolarisés dans l'enseignement.
- ❑ **Ces 40 coefficients de contrôle continu sont répartis comme suit :**
 - ✓ **Toutes les disciplines du tronc commun** qui ne font pas l'objet d'épreuves terminales (langues vivantes A et B, histoire-géographie, éducation physique et sportive, enseignement scientifique) se voient attribuer chacune un coefficient 6 (3 en 1ère, 3 en terminale) ;
 - ✓ **L'enseignement de spécialité abandonné** en fin de classe de première est crédité d'un coefficient 8 (soit la moitié des enseignements de spécialité conservés par le candidat en classe terminale) ;
 - ✓ Enfin, **l'enseignement moral et civique reçoit un coefficient 2** (1 en première, 1 en terminale).

Les épreuves terminales

60 de ces 100 coefficients sont obtenus dans le cadre d'épreuves anticipées ou d'épreuves terminales seules :

- Les épreuves anticipées de français en fin de classe de première (écrit, coefficient 5 ; oral, coefficient 5) ;
- Les deux épreuves pour les enseignements de spécialité suivis par l'élève en terminale (coefficient 16 pour chacune d'elle) ;
- La philosophie (coefficient 8 en voie générale) ;
- Le Grand oral (coefficient 10 en voie générale).

Évaluation des enseignements optionnels

Tous les enseignements optionnels seront évalués selon les mêmes modalités dans le cadre du contrôle continu établi à partir des moyennes annuelles des moyennes apposées sur les bulletins scolaires :

- ❖ Un enseignement optionnel suivi sur l'ensemble du cycle terminal sera considéré à hauteur de **4 coefficients**, qui viennent s'ajouter aux 100 coefficients communs du baccalauréat ;
- ❖ Un enseignement optionnel suivi sur la seule année de terminale (notamment mathématiques expertes et mathématiques complémentaires) sera apprécié à hauteur de **2 coefficients**.

<https://www.youtube.com/watch?v=HyirpmPL43I>



S'INFORMER - S'INSCRIRE - S'ENGAGER
LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL



Le SNU, pour soi, pour les autres, pour la société

Le Service National Universel s'adresse à tous les jeunes de 15 à 17 ans qui souhaitent vivre une belle expérience collective, se rendre utile aux autres, créer des liens forts et se découvrir un talent pour l'engagement !

POURQUOI SE LANCER ?

- > Pour affirmer vos valeurs
- > Pour être utile aux autres
- > Pour mettre votre énergie au service d'une société solidaire
- > Pour construire un parcours qui vous ressemble



Le SNU, pour soi, pour les autres, pour la société

1 Un séjour de cohésion

- 2 semaines
- dans un autre département que votre département de résidence

3 ÉTAPES À VIVRE

2 Une mission d'intérêt

- 84 heures minimum réparties au cours de l'année qui suit le séjour de cohésion
- Près de chez vous

3 L'engagement volontaire

FACULTATIF

- 3 mois ou plus
- Partout en France ou dans le monde
- Entre 16 et 25 ans

1 Le séjour de cohésion

Qui est concerné ?

Le SNU concerne tous les jeunes Français **de 15 à 17 ans** (au moment du séjour de cohésion) scolarisés ou non, en emploi, apprentissage, sans activité, etc.

Quand ?

Clôture des inscriptions



Séjour avril	Séjour juin	Séjour juillet
Du 16/04/2023 au 28/04/2023	Du 11/06/2023 au 23/06/2023	Du 04/07/2023 au 16/07/2023
19/02/2023	19/04/2023	19/04/2023

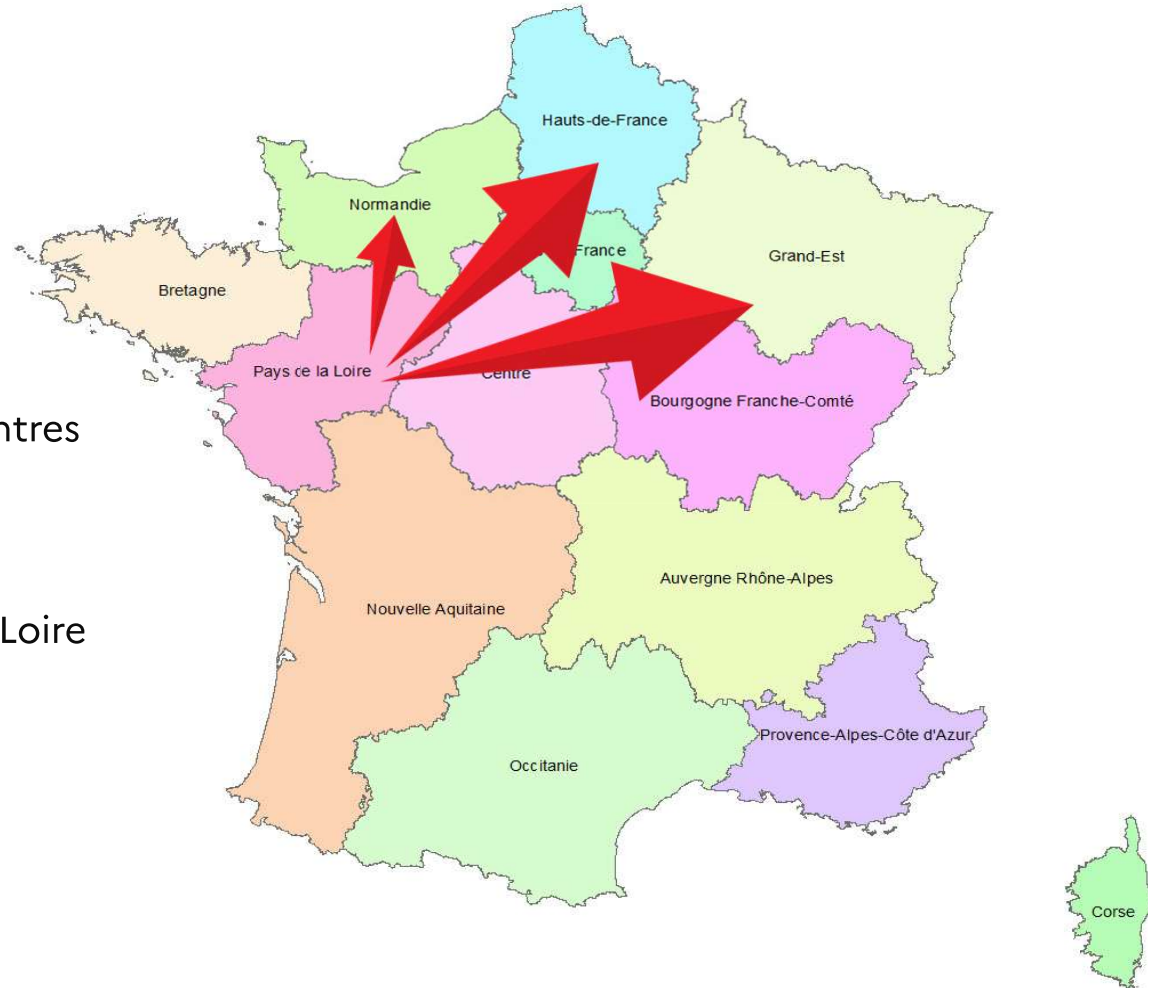
1

Où ?

Dans des internats publics, des centres de vacances, etc.

En 2023, les jeunes des Pays De La Loire iront vers les régions :

- Normandie
- Grand Est
- Hauts de France



Qu'est ce
qu'on fait
pendant
un séjour
SNU ?



1

Le séjour de cohésion

Exemple d'une journée type :

07h00 - 8h00 Lever, petit-déjeuner

8h - 8h15 Lever des couleurs

8h30 - 9h30 Activités physiques et sportives

9h30 - 12h30 Activités
(ex. sensibilisation aux risques "sur ma route" et aux premiers secours)

12h30 - 14h Déjeuner

14h30 - 18h30 Activités
(ex. « Négociations européennes » et « découverte de la cybersécurité »)

18h30 - 19h Temps libre

19h-20h30 Dîner

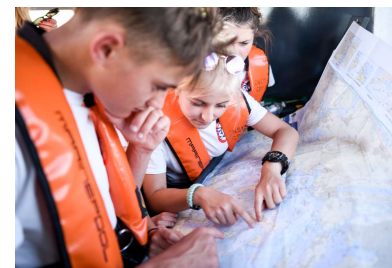
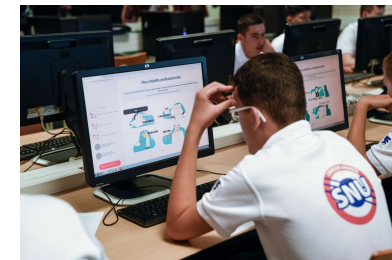
20h30 -21h30 Démocratie interne

21h30 - 22h30 Temps libre / Coucher



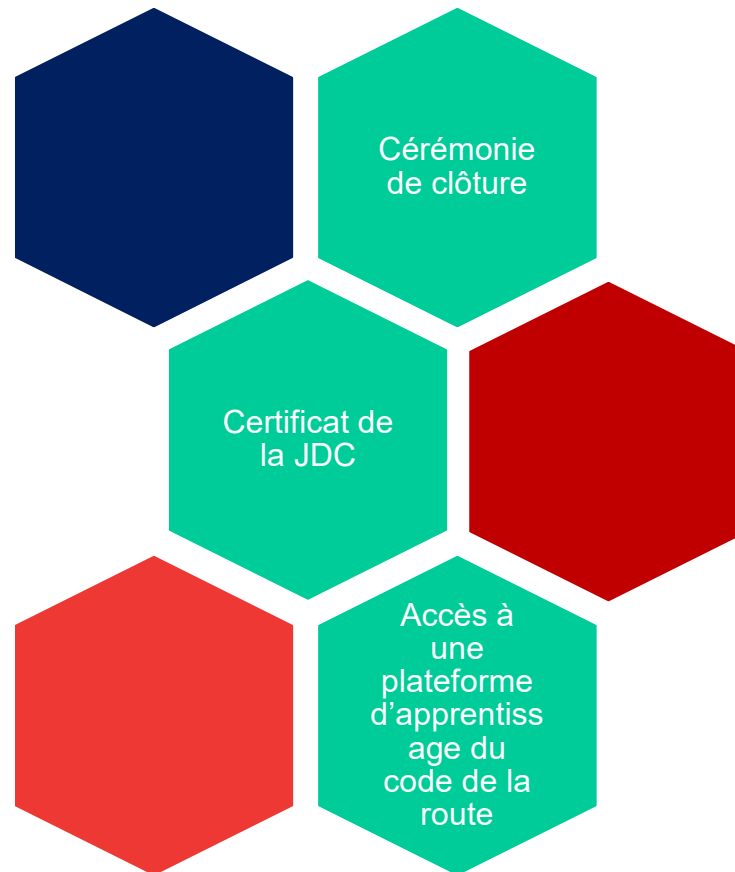
1 Les thématiques

- Activités physiques, sportives et de cohésion
- Autonomie : connaissance des services publics, accès aux droits et promotion de la santé
- Citoyenneté et institutions nationales et européennes
- Culture
- Découverte de l'engagement
- Défense, sécurité et résilience nationales
- Développement durable et transition écologique et solidaire



1

Et après ?



2

La mission d'intérêt général

Qu'est ce qu'une MIG ?

Une action au service de l'intérêt général

Mission pour s'investir, **à titre bénévole**,
dans **un projet** qui a du sens et de l'intérêt pour
vous avec **un tuteur** qui vous accompagne
au sein de la structure d'accueil.

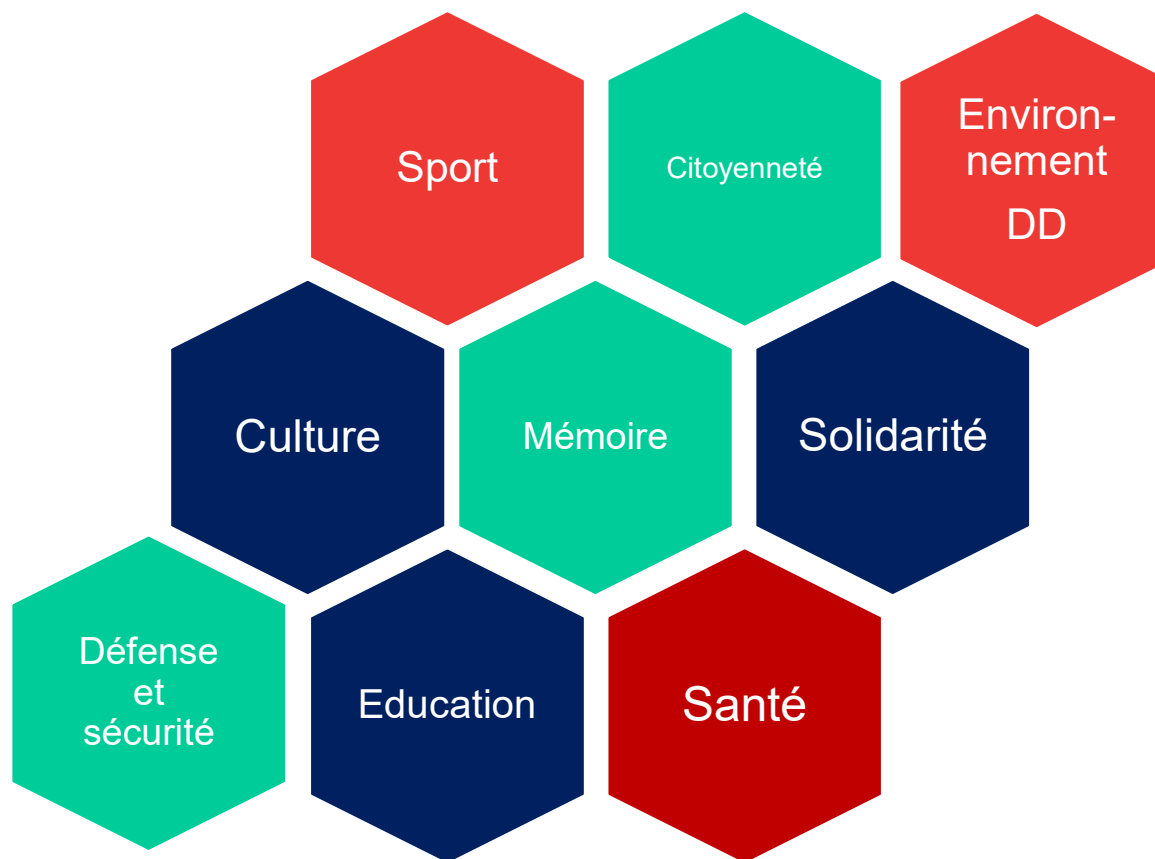
2

Où réaliser une MIG ?

- **Associations**
- Services publics : **mairies**, établissements publics et services de l'État
- **Corps en uniforme** : en caserne de pompiers, en gendarmerie, dans l'armée (préparation militaire)...

2

Quels domaines concernés ?



2 Quelques exemples

Dans le cadre de votre MIG, vous pourrez participer à :

- Des activités éducatives au sein d'un **centre de loisirs** en collaboration avec un professionnel de l'animation
- Des actions de **solidarité** avec **les Restos du Cœur** ou le **Secours Populaire**
- La co-animation avec un élu, du conseil municipal des enfants
- L'organisation d'évènements **culturels et sportifs**
- Des animations de préservation de la **nature**....

2

Combien de temps ?

84 heures (12 jours)

Pendant les vacances scolaires, les mercredis après midi,
les samedis...



La MIG doit être réalisée **dans l'année** qui suit le séjour de
cohésion.

2

Comment trouver une MIG ?



Consultez la plateforme SNU

Et / ou



Aller à la rencontre des associations / collectivités
près de chez vous

Possibilité de dispense de la phase 2 : JSP, bénévole, arbitre

2

Quelle est la démarche ?

Deux possibilités :

- Soit la mission est déjà publiée sur **la plateforme SNU** : il suffit de se positionner dessus,
- Soit vous avez trouvé une mission : l'organisme doit la publier sur le site.

Avant le début de la MIG, **le contrat d'engagement** est signé (signature électronique) à partir de la plateforme SNU par toutes les parties (jeune/parents, structure d'accueil, Etat).

À la fin de la mission : **attestation** transmise par mail.

2

Quelques conseils

- Ne vous contentez pas de postuler sur les missions déposées sur le site !
- Contactez vous-même les associations et les mairies qui vous intéressent, **proches de chez-vous**
- **Soyez ouverts** à des missions qui ne correspondent pas à votre premier choix (il y a une forte demande sur les corps en uniforme)
- N'hésitez pas à revenir vers **la référente MIG** de votre département si vous avez besoin d'aide et conseils

3

L'Engagement volontaire (facultatif)

Pour prolonger votre engagement au service d'une société plus fraternelle et solidaire, vous pouvez poursuivre, avant vos 25 ans, avec une période d'engagement dans un dispositif de volontariat existant tel que le Service civique ou par du bénévolat

Dispositifs de volontariat existants pouvant être mobilisés en phase 3 :

- Service civique
- Sapeur-pompier volontaire
- Réserve civique
- Réserves des armées, de la gendarmerie nationale et de la police nationale
- Volontariat à l'international
- Bénévolat associatif, etc.

Où ?

Dans des secteurs très variés : Accompagnement des personnes, préservation du patrimoine, environnement, défense et sécurité, etc.

Qui ?

Tout jeune de 16 ans à 25 ans

Quand ?

L'engagement peut durer de 3 mois à 1 an maximum.